

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):

1. Le secrétariat d'État compte, à l'heure actuelle, quatre agents d'information.

2. Avant 1965, aucune personne n'était affectée aux relations extérieures, au sein du secrétariat d'État. Pour les années 1965 à 1968 inclusivement, ce secteur a coûté en tout: 1965, \$3,971; 1966, \$26,787; 1967, \$47,784; 1968, \$34,690.

L'ABROGATION DE LA LOI SUR LES INDIENS

Question n° 2260—**M. Yewchuk:**

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien songe-t-il à l'abrogation de la loi sur les Indiens et, dans l'affirmative, a-t-il pris une décision concernant l'avenir de son Ministère?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Une déclaration et la politique ont été déposées à la Chambre des communes le mercredi 25 juin 1969.

[Français]

L'ACHAT DE PRODUITS DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN

Question n° 2270—**M. Rondeau:**

1. Qui fournit les produits de nettoyage et d'entretien des bureaux de poste dans la région des Bois-Francs, les Cantons de l'Est et Montréal?

2. Qui achète ces produits pour le ministère des Postes?

3. Les achats sont-ils faits par région ou pour chaque bureau individuellement?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Le ministère des Travaux publics.

2. Le ministère des Approvisionnements et Services.

3. Les achats sont faits par grosses quantités pour toute la région et portés au débit de chaque bureau individuel lorsque les fournitures sont livrées.

[Traduction]

LES PROJETS D'ÉCOULEMENT DU BLÉ INVENDU

Question n° 2282—**M. Yewchuk:**

1. Le gouvernement a-t-il quelque chose à annoncer à propos de la façon dont il entend écouler les 800 millions de boisseaux de blé qui, estime-t-on, resteront invendus dans les greniers du pays, le 31 juillet, dernière journée de la présente campagne agricole?

2. Envisage-t-il d'aider d'une façon quelconque ces agriculteurs, dont plusieurs ont de la difficulté à financer la récolte de cette année?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Industrie et du Commerce et le ministère de l'Agriculture m'informent comme suit: 1. Il y a des stocks de blé considérables dans le monde et le commerce a diminué. Beaucoup

[M. Robinson.]

de pays ont de la difficulté à exporter leur blé et on ne peut rien annoncer de définitif à l'heure actuelle concernant la vente des stocks actuels de blé canadien. Le gouvernement, la Commission du blé et les commerçants privés de céréales continuent à faire tout leur possible pour écouler le blé canadien.

2. Le gouvernement a présenté un certain nombre de mesures pour aider les cultivateurs de l'Ouest et il étudie la possibilité d'apporter des solutions à plus long terme dans le cas de ces problèmes.

LE PLACEMENT DES FONDS DES BANDES INDIENNES

Question n° 2340—**M. Howard (Skeena):**

1. De quelle façon les fonds des bandes indiennes sont-ils placés, ou quel autre usage en fait-on?

2. Quel taux d'intérêt ces fonds rapportent-ils?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Les fonds des bandes indiennes ne sont pas placés mais gardés à titre de revenus consolidés. Ces fonds peuvent servir aux bandes conformément aux dispositions de la loi sur les Indiens et moyennant leur approbation.

2. Pour une somme d'environ 31 millions de dollars, le taux d'intérêt est de 5 p. 100. Pour la somme restante, soit environ un million de dollars, il est de 6 p. 100.

LES PROJETS À FRAIS PARTAGÉS POUR LES INDIENS

Question n° 2367—**M. Brewin:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il refusé d'exécuter plusieurs programmes à frais partagés favorisant les Indiens en Ontario, en dépit de l'entente de 1966 et, sinon, a-t-on attiré l'attention du gouvernement sur la déclaration qu'a faite à ce sujet le premier ministre de l'Ontario à l'Assemblée législative?

2. Quand le comité fédéral-provincial des affaires indiennes s'est-il réuni pour la dernière fois, a) qui est chargé de convoquer ces réunions, b) si on n'a pas convoqué de réunions depuis un an, pour quel motif ne l'a-t-on pas fait?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. En vertu de l'accord de développement communautaire de 1966, le gouvernement fédéral acceptait de partager les frais de réalisation des programmes destinés aux Indiens et approuvés par le comité fédéral-provincial de coordination, lequel est formé de fonctionnaires du gouvernement de l'Ontario et de celui du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral n'a refusé de donner suite à aucun programme approuvé par le comité en question. Quant à